



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

Division du premier degré

La Directrice académique par intérim des
services de l'Education Nationale du Bas-Rhin

Bureau de la Formation continue

Affaire suivie par :

Peggy KREMPP-ARCHER

PKA/11-2024/395

Tél. 03 88 45 92 44

Mél : peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt noire
67000 STRASBOURG

à
Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er}
degré du département du Bas-Rhin

S/c de Mesdames les inspectrices et
Messieurs les inspecteurs de l'Education
nationale du département du Bas-Rhin

Strasbourg, le 20 novembre 2024,

OBJET : Réunion d'information sur la formation préparatoire au CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Ecole Inclusive) – Année scolaire 2025-2026

Texte de référence : *Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée – Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017.*

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une formation professionnelle spécialisée sera organisée dans l'académie de Strasbourg durant l'année scolaire 2025-2026 pour les enseignants qui exercent leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires et dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie. La formation permettra d'enseigner en Ulis, en Unités d'Enseignement, au sein des RASED-aide à dominante pédagogique ou relationnelle, en SEGPA, en EREA, en milieu hospitalier, en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé.

Cette formation, destinée à préparer le CAPPEI, vous sera présentée lors d'une réunion d'information le :

Mercredi 11 décembre 2024

à 14 heures

Par visioconférence :

<https://visio->

agents.education.fr/meeting/signin/119472/creator/56170/hash/9f8f2947378b9b3865ebdf0d29e8f2a9bf0a0a66

Pour postuler à cette formation, les candidats doivent être instituteur ou professeur des écoles titulaires.

Le dossier d'inscription est joint à la présente circulaire.

ATTENTION : L'ensemble du dossier devra parvenir pour avis à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription impérativement pour **le 15 janvier 2025**. L'EN le transmettra complété au bureau de la formation continue pour le **24 janvier 2025, délai de rigueur**.

Les entretiens se dérouleront le mercredi 26 février 2025.

Pour la Directrice académique par intérim et par délégation,
L'adjoite au directeur académique chargée du premier degré


Marie Rogler